



Pour circulation immédiate

Partenariat pour éduquer les propriétaires de véhicules récréatifs qui circulent sur des emprises de lignes électriques et des terres agricoles

FREDERICTON (N.-B.), le 8 mars 2016 – L'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick (l'Alliance), Énergie NB, la Fédération des véhicules tout-terrain du Nouveau-Brunswick (FVTTNB), la Fédération des clubs de motoneiges du Nouveau-Brunswick (FCMNB) et le New Brunswick Jeep Club font équipe pour éduquer les propriétaires de véhicules récréatifs au sujet des emprises de lignes électriques au Nouveau-Brunswick.

En mars 2015, l'AANB avait écrit au président-directeur général d'Énergie NB, Gaëtan Thomas, pour lui faire part de ses préoccupations à l'égard des propriétaires de véhicules récréatifs qui ne respectent pas les consignes des propriétaires de terres sur lesquelles sont situées des lignes électriques. Le grand public croit parfois à tort que les emprises sont des espaces publics et que les propriétaires ne peuvent pas en interdire l'accès ou empêcher les gens d'y circuler, alors qu'il s'agit d'une terre privée. Dans certains cas, les gens continuent de circuler malgré les avertissements répétés du propriétaire.

En réponse au problème, les organismes ont convenu d'adopter une stratégie d'éducation provinciale visant à sensibiliser le grand public et à réduire la circulation motorisée sur les terres privées qui comportent des lignes électriques. La stratégie porte sur les emprises de lignes électriques, la transplantation d'arbres, les cultures nouvellement plantées, la saison pré-récolte, le harcèlement du bétail et les zones ensemencées. Il y aura aussi une campagne de sensibilisation commune pour informer et éduquer les gens sur la bonne conduite à avoir et l'importance d'obtenir la permission du propriétaire avant de circuler sur sa propriété.

« Nous sommes très heureux de cette occasion d'agir en partenariat pour sensibiliser le public et diminuer les conséquences du passage non autorisé des véhicules récréatifs sur les terres agricoles. Les autres groupes concernés reconnaissent pleinement la valeur de l'industrie agricole au Nouveau-Brunswick et les conséquences néfastes que cette circulation peut avoir pour nos membres », a fait valoir le président de l'Alliance agricole, Mike Bouma.

« Nous sommes heureux de travailler avec l'Alliance agricole pour, ensemble, tenir les gens renseignés sur les risques pour la sécurité, les pratiques sûres et l'utilisation appropriée du réseau des sentiers du Nouveau-Brunswick, a affirmé Gaëtan Thomas, président-directeur général d'Énergie NB. Ce partenariat est l'une des façons dont Énergie NB travaille afin de promouvoir des pratiques sûres lorsque les gens circulent autour des infrastructures d'Énergie NB ».

« Le respect du droit des propriétaires de permettre ou non l'accès aux sentiers sur leur propriété est une pierre angulaire fondamentale de la pratique de la motoneige organisée, a indiqué le président de la Fédération des clubs de motoneiges du Nouveau-Brunswick, Brad Mann. Les ressources combinées des quatre entités provinciales concernées nous permettra de sensibiliser les utilisateurs de sentiers au fait que ce ne sont pas tous les corridors sur les terres agricoles qui sont des sentiers, ou des sentiers

accessibles en toute saison. Nous nous réjouissons de pouvoir aider l'Alliance agricole dans ces efforts de sensibilisation ».

« Il est très important que notre fédération se joigne à ce partenariat, a dit le président de la FVTTNB, Roger Daigle. Nous avons effectivement des sentiers qui passent sur les emprises de lignes électriques, et nous avons des ententes d'accès signées avec les propriétaires privés partout dans la province. Cette campagne permettra de faire comprendre aux utilisateurs de véhicules hors route l'importance de respecter les droits des propriétaires de terres privées. Si un conducteur voit un panneau qui interdit l'accès à certaines zones d'une terre privée, il doit respecter cette interdiction ».

«Le NB Jeep Club (NBJC) reconnaît l'importance de respecter la propriété foncière et appuie l'Alliance agricole et les autres organisations concernées, a dit le président du NB Jeep Club, Gordon Revelle. Nous continuerons à éduquer nos membres et à les sensibiliser à cette importante question. Le NBJC tient à remercier l'Alliance agricole pour cette invitation à participer à cette très bonne cause».

À propos des groupes concernés :

L'AANB est la plus grande organisation générale agricole de la province qui défend les intérêts de tous les producteurs primaires et la durabilité et la croissance de l'industrie.

La FVTTNB compte 57 clubs dans la province, divisée en 7 régions, et elle gère 5 000 km de sentiers pour ses 18 000 membres.

La FCMNB compte 51 clubs et gère plus de 8 000 km de sentiers aménagés qui sont entretenus par ses clubs membres.

Le NB Jeep Club est un organisme à but non lucratif de propriétaires et d'amateurs de Jeep mis sur pied il y a plus de 15 ans.

Coordonnées :

- Mike Bouma, président, Alliance agricole du N.-B. (506-452-8101)
- Meghan Gerrish, agente de communication, Énergie N.-B. (506-458-4219)
- Roger Daigle, président, Fédération des véhicules tout terrain du N.-B. (1-888-847-1100)
- Brad Mann, président, Fédération des clubs de motoneiges du N.-B. (506-325-2625)
- Gordon Revelle, président, NB Jeep Club. nbieepclub@gmail.com